1461-2004 1206

PROJET DE LOI N° 69 **AUTEUR:** Mme Line Beauchamp, ministre de la

TITRE : Loi modifiant la Loi sur la Bibliothèque nationale du Québec, la Loi sur les archives et d'autres dispositions législatives

- **Présentation le :** 2004-11-03

Consultations ~~gén. ou~~ part. à la CC le 2004-12-01

Dépôt du rapport de commission: 2004-12-06 avec l'étude détaillée tout est dans le même rapport

Motion de scission le : —

Motion de report le : —

- **Adoption du principe le :** 2004-11-03

Étude détaillée à la CC les 2004-12-01, 02 et 03

- **Dépôt du rapport de Commission le :** 2004-12-06 AM (7)

Si amendement(s) en Commission : oui ☒ non ☐ Si amendement au titre : oui ☐ non ☒

Si amendement(s) transmis en vertu de l'article 252 : oui ☐ non ☒

de M _____ (.... articles amendés)

de M _____ (.... articles amendés)

de M _____ (.... articles amendés)

- **Prise en considération du rapport le :** 2004-12-08

Amendements transmis en vertu de l'article 252 et qui ont été adoptés :

de M _____

de M _____

de M _____

Si amendement(s) en vertu de l'article 257 : oui ☐ non ☒ (.... articles amendés)

- **Adoption du projet de loi le:** 2004-12-10
- **Sanction du projet de loi le:** 2004-12-14 (2004, c. 25)

****

Motion de suspension des règles présentée le : _____

Feuille de temps jointe sur: _____

Feuille de vote jointe sur: _____

Autres: _____

LC/ c:\d\wp\FICHES.PL

ASSEMBLÉE NATIONALE
Nº 1461-20041206

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

Commission de la culture

PROCÈS-VERBAL

Séances des 1er, 2 et 3 décembre 2004

Auditions publiques dans le cadre de consultations particulières
et étude détaillée du projet de loi n° 69,
Loi modifiant la Loi sur la Bibliothèque nationale du Québec,
la Loi sur les archives et d'autres dispositions législatives
(Texte du projet de loi adopté avec des amendements)

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE SÉANCE, LE MERCREDI 1ER DÉCEMBRE 2004 1

ORGANISATION DES TRAVAUX 2

REMARQUES PRÉLIMINAIRES 2

AUDITIONS 2

Bibliothèque nationale du Québec 2
Association des archivistes du Québec 2

ÉTUDE DÉTAILLÉE 3

DEUXIÈME SÉANCE, LE JEUDI 2 DÉCEMBRE 2004 6

ORGANISATION DES TRAVAUX 6

ÉTUDE DÉTAILLÉE (SUITE) 7

TROISIÈME SÉANCE, LE VENDREDI 3 DÉCEMBRE 2004 9

ORGANISATION DES TRAVAUX 10

ÉTUDE DÉTAILLÉE (SUITE) 10

REMARQUES FINALES 13

ANNEXES

I. Amendements adoptés
II. Amendement rejeté et retiré
III. Ordre du jour
IV. Liste des organismes qui ont été entendus lors des auditions publiques
V. Liste des organismes qui n'ont pas été entendus lors des auditions publiques
VI. Document déposé

PROCÈS-VERBAL

Commission de la culture

Première séance, le mercredi 1er décembre 2004

Mandat : Auditions publiques dans le cadre de consultations particulières et étude détaillée du projet de loi n° 69, *Loi modifiant la Loi sur la Bibliothèque nationale du Québec, la Loi sur les archives et d'autres dispositions législatives*. (Ordre de l'Assemblée, le 23 novembre 2004)

Membres présents :

M. Brodeur (Shefford), président de la Commission
M. Boulerice (Sainte-Marie—Saint-Jacques), vice-président de la Commission

Mme Beauchamp (Bourassa-Sauvé), ministre de la Culture et des Communications
Mme Caron (Terrebonne)
M. Kelley (Jacques-Cartier), en remplacement de Mme Hamel (La Peltrie)
Mme Legault (Chambly)
Mme Léger (Pointe-aux-Trembles)
M. Mercier (Charlesbourg)
M. Moreau (Marguerite-d'Youville)
M. Turp (Mercier), porte-parole de l'opposition officielle en matière de relations internationales, de culture et de communications, en remplacement de Mme Papineau (Prévost)
Mme Vien (Bellechasse)

Témoins (par ordre d'intervention) :

De la Bibliothèque nationale du Québec :
Mme Lise Bissonnette, présidente-directrice générale

De l'Association des archivistes du Québec :
M. Robert Nahuet, président
M. Marc Beaudoin, directeur des affaires associatives
Mme Diane Baillargeon, responsable des affaires législatives

La Commission se réunit à 15 h 06 sous la présidence de M. Brodeur (Shefford), président de la Commission.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission et de l'ordre du jour (annexe III) de la séance.

Mme la secrétaire informe la Commission des remplacements.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

Mme Beauchamp (Bourassa-Sauvé) et M. Turp (Mercier) formulent des remarques préliminaires.

AUDITIONS

Bibliothèque nationale du Québec

À 15 h 30, la Commission entend la Bibliothèque nationale du Québec.

Mme Bissonnette présente le mémoire.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et la représentante de l'organisme.

À 16 h 20, après une brève suspension, la Commission reprend ses travaux.

Association des archivistes du Québec

À 16 h 21, la Commission entend l'Association des archivistes du Québec.

M. Nahuet présente le mémoire.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentants de l'organisme.

À 17 h 11, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 20 heures.

ÉTUDE DÉTAILLÉE

À 20 h 10, la Commission reprend ses travaux.

Article 1 : Un débat s'engage.

M. Turp (Mercier) propose l'amendement coté Am a (annexe II).

À 21 h 23, après une suspension de 12 minutes, la Commission reprend ses travaux.

M. le président déclare l'amendement recevable.

Un débat s'engage sur l'amendement.

L'amendement est mis aux voix.

À la demande de M. Turp (Mercier), Mme la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Boulerice (Sainte-Marie—Saint-Jacques), Mme Caron (Terrebonne), Mme Léger (Pointe-aux-Trembles), M. Turp (Mercier) – 4.

Contre : Mme Beauchamp (Bourassa-Sauvé), M. Kelley (Jacques-Cartier), Mme Vien (Bellechasse), M. Mercier (Charlesbourg), M. Moreau (Marguerite-d'Youville), Mme Legault (Chambly) – 6.

Abstention : M. Brodeur (Shefford) – 1.

L'amendement est rejeté.

L'article 1 est adopté à la majorité des voix.

Article 2 : Après débat, l'article 2 est adopté à la majorité des voix.

Article 3 : Après débat, l'article 3 est adopté à la majorité des voix.

Article 4 : Un débat s'engage.

M. Boulerice (Sainte-Marie–Saint-Jacques) remplace M. le président.

Le débat se poursuit.

M. Brodeur (Shefford) reprend ses fonctions à la présidence.

À 23 h 16, après une suspension de six minutes, la Commission reprend ses travaux.

L'article 4 est adopté à la majorité des voix.

Article 5 : Mme Beauchamp (Bourassa-Sauvé) propose l'amendement coté Am 1 (annexe I).

À 23 h 23, après une brève suspension, la Commission reprend ses travaux.

M. le président déclare l'amendement recevable.

Il est convenu que la discussion porte simultanément sur l'amendement et sur l'article.

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 5, amendé, est adopté.

Article 6 : Après débat, l'article 6 est adopté.

Article 7 : Après débat, l'article 7 est adopté.

Article 8 : Mme Beauchamp (Bourassa-Sauvé) propose l'amendement coté Am 2 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 8, amendé, est adopté.

Article 9 : L'article 9 est adopté.

Article 10 : Un débat s'engage.

À 23 h 59, la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Sonia Grenon

Le président de la Commission,

Bernard Brodeur

SG/mct

Québec, le 2 décembre 2004

PROCÈS-VERBAL

Commission de la culture

Deuxième séance, le jeudi 2 décembre 2004

Mandat : Auditions publiques dans le cadre de consultations particulières et étude détaillée du projet de loi n° 69, *Loi modifiant la Loi sur la Bibliothèque nationale du Québec, la Loi sur les archives et d'autres dispositions législatives*. (Ordre de l'Assemblée, le 23 novembre 2004)

Membres présents :

M. Brodeur (Shefford), président de la Commission
M. Boulerice (Sainte-Marie—Saint-Jacques), vice-président de la Commission

Mme Beauchamp (Bourassa-Sauvé), ministre de la Culture et des Communications
Mme Caron (Terrebonne)
M. Kelley (Jacques-Cartier), en remplacement de Mme Hamel (La Peltrie)
Mme Legault (Chambly)
Mme Léger (Pointe-aux-Trembles)
M. Mercier (Charlesbourg)
M. Moreau (Marguerite-d'Youville)
M. Turp (Mercier), porte-parole de l'opposition officielle en matière de relations internationales, de culture et de communications, en remplacement de Mme Papineau (Prévost)
Mme Vien (Bellechasse)

La Commission se réunit à 11 h 20 sous la présidence de M. Brodeur (Shefford), président de la Commission.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission.

Mme la secrétaire informe la Commission des remplacements.

M. le président dépose le document coté CC-26 (annexe VI).

ÉTUDE DÉTAILLÉE (SUITE)

Article 10 (suite) : Le débat se poursuit.

À 11 h 40, après une brève suspension, la Commission reprend ses travaux.

L'article 10 est adopté.

Article 11 : Un débat s'engage.

Mme Beauchamp (Bourassa-Sauvé) et M. Turp (Mercier) proposent l'amendement coté Am 3 (annexe I).

L'amendement est adopté.

Après débat, l'article 11, amendé, est adopté.

Article 12 : Après débat, l'article 12 est adopté.

Article 13 : Un débat s'engage.

À 12 h 27, après une brève suspension, la Commission reprend ses travaux.

L'article 13 est adopté.

Article 14 : Après débat, l'article 14 est adopté.

Article 15 : Un débat s'engage.

À 12 h 50, après une brève suspension, la Commission reprend ses travaux.

L'article 15 est adopté.

Article 16 : Un débat s'engage.

À 13 heures, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 15 heures.

À 15 h 10, la Commission reprend ses travaux.

Après débat, l'article 16 est adopté.

Article 17 : Après débat, l'article 17 est adopté.

Article 18 : Un débat s'engage.

À 15 h 49, après une suspension de quelques minutes, la Commission reprend ses travaux.

Le débat se poursuit.

L'article 18 est adopté.

Article 19 : L'article 19 est adopté.

Article 20 : Après débat, l'article 20 est adopté.

Article 21 : Mme Beauchamp (Bourassa-Sauvé) propose l'amendement coté Am 4 (annexe I).

M. le président déclare l'amendement recevable.

L'amendement est adopté.

Le débat se poursuit sur l'article 21 amendé.

À 16 h 45, après une suspension de 12 minutes, la Commission reprend ses travaux.

Après débat, l'article 21, amendé, est adopté.

Articles 22 à 31 : Après débat, les articles 22 à 31 sont adoptés.

Article 32 : L'article 32 est adopté.

Article 33 : Après débat, l'article 33 est adopté.

À 18 heures, la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Sonia Grenon

Sonia Grenon
Québec, le 2 décembre 2004

Le président de la Commission,

Bernard Brodeur

PROCÈS-VERBAL

Commission de la culture

Troisième séance, le vendredi 3 décembre 2004

Mandat : Auditions publiques dans le cadre de consultations particulières et étude détaillée du projet de loi n° 69, *Loi modifiant la Loi sur la Bibliothèque nationale du Québec, la Loi sur les archives et d'autres dispositions législatives*. (Ordre de l'Assemblée, le 23 novembre 2004)

Membres présents :

M. Brodeur (Shefford), président de la Commission
M. Boulerice (Sainte-Marie—Saint-Jacques), vice-président de la Commission

Mme Beauchamp (Bourassa-Sauvé), ministre de la Culture et des Communications
Mme Caron (Terrebonne)
Mme Hamel (La Peltrie)
Mme Legault (Chambly)
M. Mercier (Charlesbourg)
M. Moreau (Marguerite-d'Youville)
M. Turp (Mercier), porte-parole de l'opposition officielle en matière de relations internationales, de culture et de communications en remplacement de Mme Papineau (Prévost)
Mme Vien (Bellechasse)

Autre participante :

Mme Sylvie Lemieux, directrice générale et conservatrice des Archives nationales du Québec

---

La Commission se réunit à 11 h 25 sous la présidence de M. Brodeur (Shefford), président de la Commission.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission.

Mme la secrétaire informe la Commission du remplacement.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (SUITE)

Articles 34 et 35 : Les articles 34 et 35 sont adoptés.

Article 36 : Un débat s'engage.

À 11 h 32, après une brève suspension, la Commission reprend ses travaux.

L'article 36 est adopté.

Article 37 : Un débat s'engage.

Il y a consentement pour permettre à Mme Sylvie Lemieux de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

L'article 37 est adopté.

Article 38 : L'article 38 est adopté.

Articles 39 à 43 : Après débat, les articles 39 à 43 sont adoptés.

Article 44 : Un débat s'engage.

L'article 44 est adopté.

Articles 45 et 46 : Après débat, les articles 45 et 46 sont adoptés.

Article 47 : Mme Beauchamp (Bourassa-Sauvé) propose l'amendement coté Am 5 (annexe I).

M. le président déclare l'amendement recevable.

Un débat s'engage.

L'amendement est adopté.

L'article 47, amendé, est adopté.

À 13 heures, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 15 heures.

À 15 h 08, la Commission reprend ses travaux.

Articles 48 à 55 : Après débat, les articles 48 à 55 sont adoptés.

Article 56 : L'article 56 est adopté.

Articles 57 à 59 : Après débat, les articles 57 à 59 sont adoptés.

Article 60 : L'article 60 est adopté.

Article 61 : Après débat, l'article 61 est adopté.

Article 62 : L'article 62 est adopté.

Article 63 : Après débat, l'article 63 est adopté.

Article 64 : Un débat s'engage.

À 15 h 56, après une brève suspension, la Commission reprend ses travaux.

M. Turp (Mercier) propose l'amendement coté Am 6 (annexe I).

M. le président déclare l'amendement recevable.

L'amendement est adopté.

L'article 64, tel qu'amendé, est adopté.

Article 65 : Après débat, l'article 65 est adopté.

Articles 66 et 67 : Les articles 66 et 67 sont adoptés.

Articles 68 et 69 : Après débat, les articles 68 et 69 sont adoptés.

Articles 70 et 71 : Les articles 70 et 71 sont adoptés.

Article 72 : Après débat, l'article 72 est adopté.

Article 73 : Un débat s'engage.

À 16 h 35, après une brève suspension, la Commission reprend ses travaux.

Le débat se poursuit.

À 16 h 41, après une brève suspension, la Commission reprend ses travaux.

M. Turp (Mercier) présente l'amendement coté Am 7 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 73, tel qu'amendé, est adopté.

Article 74 : Après débat, l'article 74 est adopté.

Article 75 : L'article 75 est adopté.

Article 76 : Après débat, l'article 76 est adopté.

Articles 77 et 78 : Les articles 77 et 78 sont adoptés.

Articles 79 et 80 : Après débat, les articles 79 et 80 sont adoptés.

De consentement, la Commission entreprend une brève discussion sur la demande déposée par le Protecteur du citoyen (CC-26).

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté à la majorité des voix.

Texte du projet de loi n° 69 : Le texte, amendé, du projet de loi n° 69, *Loi modifiant la Loi sur la Bibliothèque nationale du Québec, la Loi sur les archives et d'autres dispositions législatives*, est adopté.

REMARQUES FINALES

M. Turp (Mercier), Mme Beauchamp (Bourassa-Sauvé) et M. Brodeur (Shefford) formulent des remarques finales.

À 17 h 32 , la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Sonia Grenon

Le président de la Commission,

Bernard Brodeur

SG/mct

Québec, le 3 décembre 2004

ANNEXE I

Amendements adoptés

Am 1
Art 5

Projet de loi n° 69

LOI MODIFIANT LA LOI SUR LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC, LA LOI SUR LES ARCHIVES ET D'AUTRES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES

Article 5 (4)

L'article 5 du projet de loi est modifié par le remplacement du paragraphe 4° par le suivant :

« 4° par l'insertion, dans le premier alinéa et après le paragraphe 1.1°, du suivant :

« 1.2° deux personnes issues du milieu artistique, nommées par le gouvernement, sur recommandation du ministre de la Culture et des Communications et après consultation de ce milieu ; »

Adopté

Art 8
Am 2

Projet de loi n° 69

LOI MODIFIANT LA LOI SUR LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC, LA LOI SUR LES ARCHIVES ET D'AUTRES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES

Article 8 (13)

L'article 8 du projet de loi est modifié par le remplacement du paragraphe 2° par le suivant :

"2° par l'addition, à la fin du paragraphe 1° du deuxième alinéa, des mots " et au moins un autre est issu du milieu archivistique » ;

Adopté

SG

Art. 11
Am 3

Projet de loi n° 69

LOI MODIFIANT LA LOI SUR LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC, LA LOI SUR LES ARCHIVES ET D'AUTRES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES

Article 11 (15.1)

L'article 11 du projet de loi est modifié par l'insertion, à la fin du deuxième alinéa de l'article 15.1 proposé, et après le mot "patrimoine" du mot "documentaire".

Adopté
SG

Art 21
am 4

Projet de loi n° 69

LOI MODIFIANT LA LOI SUR LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC, LA LOI SUR LES ARCHIVES ET D'AUTRES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES

Article 21

L'article 21 du projet de
loi est modifié par la suppression,
dans l'intitulé de la section III proposé,

et après le mot "FILM" du mot "QUÉBÉCOIS".

Adopté
SG

Art 47
am 5

Projet de loi n° 69

LOI MODIFIANT LA LOI SUR LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC, LA LOI SUR LES ARCHIVES ET D'AUTRES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES

Article 47 (30.1)

Le projet de loi est modifié par le remplacement, dans le deuxième alinéa de la version anglaise de l'article 30.1 proposé, du mot « support » par le mot « assistance ».

Adopté
SG

Art 64
am 6

Projet de loi n° 69

LOI MODIFIANT LA LOI SUR LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC, LA LOI SUR LES ARCHIVES ET D'AUTRES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES

Article 64 (71.3)

L'article 64 du projet de loi est remplacé par le suivant :

" 64. L'article 71.3 de cette loi est modifié par le remplacement, dans la deuxième ligne, des mots " au Conservateur des archives nationales du Québec " par les mots " à Bibliothèque et Archives nationales ". >> .

Adopté
SG

Art 73
Am 7

Projet de loi n° 69

LOI MODIFIANT LA LOI SUR LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC, LA LOI SUR LES ARCHIVES ET D'AUTRES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES

Article 73

L'article 73 du projet de loi est remplacé par le suivant :

"73. Le mandat des membres, autres que celui du président, nommés en vertu de l'article 4 de la loi sur la Bibliothèque nationale du Québec, en fonction le (indiquer ici la date du jour précédant la date d'entrée en vigueur du présent article), prend fin à la même date.

ANNEXE II

Amendement rejeté et retiré

Art 1
Am a

Il est proposé :

que l'article 1 soit modifié de la façon suivante :

Remplacer les mots "Loi sur bibliothèque et archives nationales du Québec" par les mots suivants :

" Loi sur la bibliothèque et les archives nationales du Québec ".

Rejeté

ANNEXE III

Ordre du jour

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

COMMISSION DE LA CULTURE

Consultations particulières et auditions publiques
sur le projet de loi n° 69,
Loi modifiant la Loi sur la Bibliothèque nationale du Québec, la Loi sur les archives et d'autres dispositions législatives

Le mercredi 1er décembre 2004

Salle Louis-Hippolyte-LaFontaine

ORDRE DU JOUR

15 h 00 REMARQUES PRÉLIMINAIRES

15 h 30 BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC

Représentée par : Mme Lise Bissonnette, présidente-directrice générale

16 h 15 ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DU QUÉBEC

Représentée par : M. Robert Nahuet, président
M. Marc Beaudoin, directeur des affaires associatives
Mme Diane Baillargeon, responsable des affaires législatives

17 h 00 ASSOCIATION NATIONALE DES ÉDITEURS DE LIVRES

Représentée par : M. Denis Vaugeois, président sortant, membre du conseil d'administration
M. Jean-Marc Gagnon, membre du conseil d'administration

17 h 45 REMARQUES FINALES

18 h 00 *AJOURNEMENT*

Québec, le 30 novembre 2004

ANNEXE IV

Liste des organismes qui ont été entendus
lors des auditions publiques

Liste des organismes qui ont été entendus
lors des auditions publiques

Bibliothèque nationale du Québec	1M
Association des archivistes du Québec	2M

ANNEXE V

Liste des organismes qui n'ont pas été entendus
lors des auditions publiques

Liste des organismes qui n'ont pas été entendus
lors des auditions publiques

Association nationale des éditeurs de livres

ANNEXE VI

Document déposé

Document déposé

Champoux-Lesage, Lyne. Protectrice du citoyen. [Lettre adressée à Mme Line Beauchamp, ministre de la Culture et des Communications, concernant le projet de loi n°69, *Loi modifiant la Loi sur la Bibliothèque nationale du Québec, la Loi sur les archives et d'autres dispositions législatives*] 3 f. 1er décembre 2004. Déposée le 2 décembre 2004. CC-26